

Grenoble, le 28 avril 2014

Lettre ouverte à

Monsieur André VALLINI
Président du Conseil Général de l'Isère
7 rue Fantin Latour – BP 1096
38022 GRENOBLE Cedex 01

Objet : Projet de limitation à la rentrée de septembre 2014 de la ligne Transisère 6020 au trajet Place de Verdun à Grenoble - Crolles

Monsieur le Président,

Lors de la réunion qui vient de se tenir le jeudi 24 avril, nous avons appris avec surprise que le Conseil général de l'Isère projetait de modifier la ligne 6020 dès la rentrée de septembre 2014 en déplaçant son terminus de la gare routière à la Place de Verdun à Grenoble

La réalisation de ce projet aurait avec comme conséquence la dégradation des conditions de déplacements pour 1400 des 2850 voyages journaliers effectués sur cette ligne (source enquête Origine-Destination ligne 6020 de février 2013).

Il irait donc à l'encontre de toute la politique menée jusqu'à présent de favoriser les transports collectifs et assurer le report modal.

Pour bien comprendre les effets négatifs de la limitation à la place de Verdun de la ligne 6020, nous pensons nécessaires de porter à votre connaissance quelques points techniques :

1/ cette ligne est une ligne structurante traversant l'agglomération au même titre que les lignes Express du CGI et les lignes Chrono du SMTc. Une des caractéristiques de ces lignes structurantes est de traverser le centre-ville pour être attractive et permettre une bonne diffusion des usagers Ce principe de base doit s'appliquer à cette ligne.

2/ Pour les usagers voulant aller à la gare ou place V. Hugo, ce projet imposera de devoir monter dans un tramway souvent saturé entre les arrêts Verdun et Gares avec une perte de temps parfois importante notamment au retour.

Il faut également souligner que l'expérience montre qu'une correspondance imposée fait perdre au transport public 50% de ses usagers.

Pour ces deux raisons il faut donc s'attendre à ce que de nombreux usagers abandonnent les transports en commun et reprennent leur voiture en opposition avec le choix de la ville de Grenoble de réduire la circulation automobile.

De plus, pour les habitants du Grésivaudan, cette correspondance "obligatoire" les obligerait à devoir prendre deux tickets : le ticket Transisère (4,40 €) + le ticket TAG (1,60 €) aggravant la désaffection de cette ligne ainsi raccourcie.

3/ Pour le CGI, les économies estimées grâce à cette mesure ne tiennent pas compte de la perte de recette probable dûe à la baisse de fréquentation de cette ligne. Le président de la CCPG a rappelé que le Grésivaudan était prêt à participer aux travaux d'amélioration de cette ligne, qui permettraient de la rendre plus efficace. Le CGI n'a jusqu'à présent pas entendu cette proposition...

4/ L'une des raisons invoquées est la saturation de l'axe A.Sembat/E. Rey. Mais avec la restructuration du réseau bus du SMTC qui sera effective en septembre 2014 avec le passage par le boulevard Gambetta de certaines lignes, le nombre de bus et cars va diminuer significativement (par exemple, de 1250 à 700 par jour sur la section rue Lesdiguières - rue de Belgrade !) Le motif avancé devient donc obsolète. Sur cet axe essentiel pour l'accès au centre-ville, les transports publics doivent être prioritaires et le trafic automobile doit s'y adapter. Comme dans toutes les villes d'Europe, on ne dégrade pas l'offre de Transport Public pour favoriser l'accès direct au centre-ville des voitures particulières.

Indépendamment de ces considérations techniques, Monsieur Didier Rambaud, Vice-Président Transports du CGI nous avait écrit le 16 juillet 2013 en annonçant une large concertation sur ce projet.

Cette promesse n'a pas été tenue. L'ADTC demande donc au CGI de tenir ses promesses, d'engager la concertation prévue avec les associations concernées et l'ensemble des collectivités concernées par ce projet.

Compte tenu de cette absence de concertation et avec les considérations techniques que nous venons de vous exposer, l'ADTC demande à ce que le CGI sursoit à son projet de modification du tracé de la ligne 6020.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en ma respectueuse considération.

Nathalie TEPPE, présidente de l'ADTC

Pièce Jointe : courrier de M. Didier Rambaud à l'ADTC du 16 juillet 2013

Copie à :

- Didier RAMBAUD, vice-président Transports du Conseil général de l'Isère
- François BROTTES, Michel DESTOT et Olivier VERAN, députés de l'Isère
- Christophe FERRARI, président de Grenoble Alpes Métropole
- Francis GIMBERT, président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan
- Yannick OLLIVIER, président du Syndicat Mixte de Transports en Commun
- Mmes et MM. les conseillers généraux Olivier BERTRAND, Georges BESCHER, Lucile FERRADOU, Amandine GERMAIN, Jean-Claude PEYRIN et Alain PILAUD
- Mmes et MM. les maires Henri BAILE, Pierre BEGUERY, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, René GAUTHERON, Philippe LORIMIER, Eric PIOLLE, Cécile ROCCA, Bertrand SPINDLER et Marie-Christine TARDY
- Jacques WIART, adjoint aux déplacements et à la logistique urbaine de Grenoble
- Jean VAYLET, président de la CCI Grenoble
- Christian HOFFMANN, président de l'Association des Unions Commerciales de Grenoble et Jean-Paul BASSALER, CCI de Grenoble